COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 14.12.2013

RAPPORT

Commission Finances (CoFin)

Président :	Gfeller Olivier (SOC)
Vice-président :	Privet Christophe (ML)
Membres :	secrétaire 1 Catherine Buchet Bulliard (UDC) Grégoire Furrer (PLR) remplacé par Furrer Grégoire (PLR) Prisca Gaillet (SOC) Daniel Manzini (SOC) remplacé par Manzini Daniel (SOC) Bernard Schmid (PLR) Pierre-André Spahn (PLR) Bernard Tschopp (PLR) Eric Walther (Les Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances a siégé le jeudi soir 31 octobre à la salle de conférence du SDIS rue de la Corsaz 4 à Montreux, ainsi qu'à la salle de conférence de l'avenue des Alpes 18 durant les soirées du jeudi 7 novembre, lundi 11 novembre et lundi 18 novembre.

La séance du 31 octobre, durant laquelle la Municipalité nous a présenté les grandes lignes du budget, était ouverte aux suppléants. MM. Grégoire Furrer, Daniel Manzini, Charles Meichtry, Christophe Privet, Olivier Raduljica et Eric Walther étaient excusés.

Lors de la séance du 7 novembre, M. Grégoire Furrer était excusé et remplacé par M. Jean-Baptiste Piémontési, M. Daniel Manzini était excusé et remplacé par M. Mario Gori. M. Schmid était excusé.

Lors de la séance du 11 novembre, M. Grégoire Furrer était excusé et remplacé par M. Jean-Baptiste Piémontési, M. Daniel Manzini était excusé et remplacé par M. Mario Gori.

Lors de la séance du 18 novembre, M. Grégoire Furrer était excusé et remplacé par M. Jean-Baptiste Piémontési, M. Daniel Manzini était excusé et remplacé par M. Mario Gori, Mme Prisca Gaillet était excusée et remplacée par M. Jean-Bernard Kammer.

La Commission tient à remercier les personnes suivantes d'avoir participer à ses travaux: M. Pierre Rochat, Conseiller municipal, Mme Edith Willy, Conseillère municipale, M. Caleb Walther, Conseiller municipal, M. Serge Gard, Chef du service des finances, Mme Jacqueline

Burri Gaignat, secrétaire de la CoFin, ainsi que Mme Fabienne Margueron qui a tenu les procès-verbaux des séances du 7 et du 11 novembre.

Présentation du budget 2014 par la Municipalité

Lors de la séance du 31 octobre, la Municipalité a présenté le budget à la commission. Dans ces lignes, nous n'en reprendrons certains aspects uniquement afin de ne pas être redondant avec le préavis lui-même et la présentation assez semblable faite lors de la séance du Conseil communal du 6 novembre.

La Municipalité nous a appris que la forme du préavis était calquée sur celle des budgets 2012 et 2013 afin d'avoir à disposition un outil de travail facile d'utilisation permettant des comparaisons.

Concernant les recettes des impôts, la Municipalité s'est montrée comme par le passé prudente et n'a pas repris les chiffres proposés par le Canton.

Les services dans leur ensemble ont effectué un gros travail afin de contenir les dépenses. La facture sociale s'annonce cependant à la hausse et la péréquation intercommunale aussi. Quant à la Caisse intercommunale de pension, l'Autorité cantonale de surveillance vient de valider le projet d'assainissement. La commune devra par conséquent verser environ 1 million de charges supplémentaires durant ces prochaines années.

Un autre point est évoqué: le rattachement des sapeurs-pompiers à Sécurité Riviera. Cette réorganisation représente une diminution de charges pour le budget communal, mais il faut bien entendu garder à l'esprit que cette somme sera reportée dans la facture finale de Sécurité Riviera. Autre conséquence de ce changement: désormais le SDIS étant rattaché à Sécurité Riviera, la commune percevra un loyer pour la location des locaux.

Au moment d'élaborer le budget et lors de cette séance, la Municipalité était dans l'expectative quant au résultat du vote sur la taxe au sac et la taxe forfaitaire. C'est au cours d'une des séances ultérieures que l'exécutif proposera deux amendements techniques — acceptés à l'unanimité par la commission — tenant compte des décisions du Conseil communal.

La Municipalité relève aussi, au chapitre "participations/remboursement", l'augmentation des frais demandés aux parents due à la création de places supplémentaires. Elle a, en outre, attiré notre attention sur trois raisons d'accroissement des charges: une augmentation au poste "personnel" liée aux statuts de ce dernier; une augmentation nécessaire dans le domaine de l'entretien du patrimoine; les charges liées de la facture sociale et la péréquation intercommunale sont en augmentation, selon les prévisions, d'environ 1 million.

En conclusion, notre exécutif communal estime que ce budget est raisonnable pragmatique et rigoureux.

Thèmes abordés

La commission a notamment eu une discussion approfondie avec la Municipalité sur les thèmes suivants: les impôts sur les successions; les recettes et charges de la commune de Veytaux.

Les impôts sur les successions

La prévision de l'impôt sur les successions (compte 210.4050) semble d'un "pessimisme rassurant". La Municipalité relève qu'avec le nouveau système mis en place, ce ne sera plus possible d'avoir des encaissements aussi important qu'auparavant. Il est vrai qu'il s'agit d'un impôt aléatoire, mais il est normal de mettre un montant, et celui-ci paraît raisonnable. La commission a reçu à sa demande les chiffres de ces 10 dernières années.

Année	Successions, donations
2001	4'015'556
2002	28'934'818
2003	8'118'380
2004	57'180'712
2005	4'314'947
2006	5'805'971
2007	6'292'704
2008	7'985'736
2009	3'561'774
2010	4'937'300
2011	3'189'745
2012	7'403'049
2013 (budget)	3'500'000
2014 (budget)	3'500'000

Le graphique de la page 11 du préavis donne aussi une bonne idée de l'évolution des successions et donations.

Si on fait la moyenne des années 2005 à 2012, on arrive au montant de Fr 5'436'200.-. Dans cette moyenne, il ne faut bien sûr pas tenir compte des exceptionnelles années 2002 et 2004. L'Etat a prévu le montant de Fr. 7.5 millions, comme les comptes 2012, mais notre commune a préféré rester prudente. La Municipalité rappelle également que, sur la moitié qui revient à la Commune, la moitié de ce montant est prise en compte dans le calcul de la

péréquation.

Un commissaire a proposé qu'à l'avenir on mette la moyenne des 5 ou 7 dernières années. L'idée semble intéressante aux yeux de la Municipalité qui promet d'y penser pour les budgets suivants.

Recettes et charges de la commune de Veytaux

La commission s'est penchée sur facturation à la commune de Veytaux pour l'année 2012. La commission constate que globalement ces factures ne reflètent pas la réalité des prestations fournies à nos voisins. Si l'on examine, par exemple, les frais de bibliothèque, il est clair que cette prestation coûterait beaucoup plus cher aux Veytausiens s'ils devaient créer leur propre bibliothèque. Il en va de même dans d'autres domaines (archives, entretien des téléskis, etc.).

Certains commissaires estiment qu'il serait plus réaliste de facturer en fonction du coût par habitant. Quoi qu'il en soit, l'idée de reconsidérer ce dossier ressurgit régulièrement depuis quelques années. Les conventions doivent être renouvelées dans le cadre juridique actuel.

Amendements

La présentation des amendements suit la numérotation des chapitres du budget, puisque c'est dans cet ordre que le Conseil communal travaillera en plénum. A des fins de commodités, les titres des chapitres ainsi que la page concernée sont indiqués entre parenthèses.

Un rapport de minorité portant sur un certain nombre de ces amendements a été annoncé.

* * *

Compte 110.3012.04 – salaires auxiliaires – auxiliaires (Greffe municipal, p 3)

L'amendement propose la suppression de Fr. 29'500.- correspondant au 20% d'EPT demandé pour la gestion des panneaux d'information. Le commissaire qui propose cet amendement revient sur les discussions qui avaient eu lieu lors du dépôt du préavis pour l'achat de ces panneaux. Promesse avait été faite qu'il n'y aurait plus de frais et deux ans plus tard les autorités demandent 1/5 de poste. Certains commissaires ne veulent pas d'une telle croissance des EPT.

La majorité de la commission ne se ralliera finalement pas à cet avis. Certains remarquent qu'ils manquent une vision globale dans le domaine de la communication, mais ils estiment que ce n'est pas le moment de couper dans ces postes, car il s'agit plutôt maintenant de se

donner les moyens d'améliorer les choses et d'aller de l'avant. Ces panneaux existent, il faut les utiliser.

La Municipalité signale que la cellule communication comprend trois personnes à temps partiel. L'organisation de cette cellule s'occupe aussi des réseaux sociaux, d'où la demande de la décharger par un auxiliaire qui aurait la responsabilité de ces panneaux. La communication est un domaine qui évolue rapidement. De plus, ce secteur est en cours de réorganisation au sein de l'Administration générale. Suivant les résultats de ce processus, le poste ne sera pas pérennisé d'où le choix d'engager un auxiliaire.

Au vu de ce qui précède, la majorité de la commission estime qu'il est inutile de mettre en difficulté l'Administration générale pour un poste à 20% et, qui plus est, temporaire.

Vote: l'amendement est refusé par 1 oui, 6 non et 2 abstentions

* * *

Compte 112.3170 – (Frais de réception Animations, réceptions, p 5)

Un commissaire propose de supprimer la somme de Fr 100'000 prévue pour la journée de l'UCV. La majorité de la commission a refusé cet amendement.

Chaque année, l'Union des Communes vaudoises tient son assemblée dans une autre commune du canton. C'est un honneur que Montreux n'a jamais connu. Dans le canton, tout le monde envie la commune organisatrice, car cette manifestation traditionnelle et fort médiatisée permet à la commune hôte de donner une image positive. Montreux, forte de son aura internationale et de son paysage exceptionnel, a les moyens de se présenter sous son meilleur jour pour nos invités.

Vote: l'amendement est refusé par 1 oui, 8 non et 1 abstention.

* * *

Compte 140.3658 — Remboursement TFE (Nouvelle ligne à créer dans le budget)

Lors de sa séance de novembre le Conseil communal a voté le remboursement de la TFE (taxe forfaitaire entreprises) pour les entreprises de moins de dix employés. Par conséquent, il est nécessaire de soustraire Fr. 140'000.- dans la colonne "Revenus" de cette ligne budgétaire.

Vote: l'amendement est accepté à l'unanimité.

* * *

Compte 150.3653.00 – Subventions (Economie et culture, p 9)

L'amendement propose la suppression d'un montant de Fr. 90'000.- de ce compte. La majorité de la commission refuse cet amendement au vu du fait que la Municipalité pourrait ou devrait, s'il est accepté, retrancher l'équivalent de cette somme un peu partout dans la liste des associations culturelles présentées à la page 10 des comptes.

Vote: l'amendement est refusé par 1 oui, 6 non et 3 abstentions.

* * *

Compte 150.3653.01 – Frais de location (Economie et culture, p 9)

L'amendement propose de soustraire Fr 100'000.- à cette ligne budgétaire qui concerne les frais de locations. Là aussi, la majorité de la commission a préféré ne pas menacer les acteurs culturels de la commune.

Vote: l'amendement est refusé par 1 oui, 8 non et 1 abstention.

* * *

Compte 170.3653 – Subventions (Sports, p 13)

Un commissaire s'est montré insatisfait des réponses à ses questions concernant le fond le complément au fonds intercommunal (Fr 130'000.-). De plus, il refuse les Fr 70'000.- destinés à accueillir une étape du Tour de Romandie. Il dépose par conséquent un amendement demandant de soustraire Fr 200'000.- à cette ligne budgétaire.

Vote: l'amendement est refusé par 1 oui, 8 non et 1 abstention.

* * *

Compte 171.3040 – Caisses de pension (Animation jeunesse, p 15)

Suppression de Fr. 47'700.-. Il s'agit d'une erreur dans le calcul de la LPP (Prévoyance professionnelle).

Vote: l'amendement est accepté à l'unanimité.

* * *

Compte 220.3221 – Intérêts des emprunts publics (Service financier, p 23)

Un commissaire est surpris de constater que la Municipalité nous présente un budget incluant une hausse des revenus financiers correspondant au dividende anticipé des Fr 10'000'000.- d'actions BCV détenues par la commune, et en même temps des nouvelles charges d'intérêts correspondant à un crédit de Fr 10'000'000.- pour financer les investissements prévus.

Ces actions BCV avait été achetée, en 2012, avec les liquidités disponibles de la commune. Le bien fondé de cette opération avait déjà fait l'objet de questions de la part de la COFIN à l'époque. Aujourd'hui, il semblerait raisonnable de commencer par revendre ces titres avant de faire de l'emprunt. Même si le rendement du dividende des actions BCV est supérieur aux coûts d'intérêt d'un nouveau crédit de montant équivalent, la prise de risque que constituent ces actions ne se justifie pas dans un ménage communal.

Il est donc proposé de supprimer les Fr. 250'000.- inscrits au budget à titre d'intérêts des emprunts publics afin d'inciter la Municipalité à commencer par utiliser les fonds actuellement investis en actions au lieu de contracter ledit emprunt.

La Municipalité signale qu'avec les investissements prévus, on devra de toute façon passer par l'emprunt, mais on commencera par utiliser les fonds disponibles en trésorerie. La vente de ces actions proprement dire est de la compétence municipale mais, pour l'instant, l'exécutif n'a aucune intention procéder à ladite vente. Le montant en question est en fait une charge liée si on doit passer par l'emprunt; il a donc été mis au budget pour la sincérité de ce dernier.

L'amendement est maintenu en vue de faire passer un message sur cette trésorerie et cette politique d'emprunt.

Vote: l'amendement est refusé par 1 oui, 6 non et 3 abstentions.

* * *

Compte 220.4521.00 – Fonds de péréquation (Service financier, p 23)

Rajout de Fr. 1'000'000.-, selon l'estimation de l'effet de la péréquation.

Vote: l'amendement est accepté par 9 oui et 1 abstention.

* * *

Compte 300.3011 — Traitements (Service administratif, p 23)

Compte 300.3012 – Salaires auxiliaires (Service administratif, p 23)

Deux amendements ont été déposés concernant ces deux lignes budgétaires. Ces propositions concernent la création d'un 1/2 EPT pour le tri des déchets générés dans les bâtiments communaux.

Le premier amendement demande de supprimer ce demi-poste en enlevant Fr 40'000.- au compte 300.3011. Pour les partisans de cette suppression, il est inutile d'engager quelqu'un pour trier les déchets des employés communaux, ceux-ci devraient avoir le sens professionnel de le faire eux-mêmes.

Le second amendement propose de passer ce demi-poste à un statut d'auxiliaire. Il transfert ainsi la somme de Fr 40'000.- du compte 300.3011 au compte 30.3012. Les défenseurs de cette solution estiment qu'il faut évaluer la pertinence de ce demi-poste à l'usage pour ensuite voir s'il faut le maintenir ou pas. Le statut d'auxiliaire offre cette souplesse.

La Municipalité relève que ce poste n'est pas prévu pour trier à la place du personnel de l'administration, mais pour s'assurer que l'effort demandé à chaque citoyen-ne soit également fait par la Commune. Ce demi-poste a été calculé pour récolter les mini-écopoints placés à tous les étages des bâtiments communaux (administratifs, écoles, etc.). Cette évaluation a été faite en fonction des disponibilités des concierges. Il ne s'agit pas de récolter uniquement les déchets générés par le personnel communal, mais aussi les déchets des citoyens qui utilisent les bâtiments publics communaux (écoles, piscine, etc.)

Vote des amendements

Les deux amendements sont dans un premier temps opposés.

La suppression de ce 1/2 EPT, soit Fr. 40'000.- au compte 300.3011 obtient 3 voix, le déplacement de ce montant de Fr. 40'000.- du compte 300.3011 "traitements" au compte 300.3012 "auxiliaires" obtient 7 voix.

La commission passe ensuite au vote de l'amendement gagnant soit la transformation de ce demi-poste en auxiliaire. L'amendement est accepté par 8 oui, 1 non et 1 abstention.

* * *

Compte 321.3141 – Entretien bâtiments (Alpages, p 25)

L'amendement consiste à supprimer la somme destinée à l'entretien des chalets d'alpage de la commune, à savoir Fr. 243'000.-. Le but recherché est d'obliger notre exécutif à présenter un préavis pour l'entretien des bâtiments concernés.

La Municipalité précise que l'entretien courant des objets sans grand rendement doit passer par le budget. C'est le cas en l'occurrence.

La commission émet le vœu que la Municipalité affine et clarifie les critères qui permettent de savoir si des travaux d'entretien doivent passer plutôt par voie budgétaire ou par un

préavis.

Vote: l'amendement est refusé par 1 oui, 5 non et 4 abstentions.

* * *

Compte 325.3115 — Achats véhicules (Forêts, p 27)

Cet amendement technique demande de soustraire Fr. 95'000.-. Il s'agit simplement de la suppression du montant prévu au budget pour renouveler le véhicule du Service des Forêts. Cette somme a en effet été introduite dans le préavis dit des "véhicules". On supprime ainsi un doublon.

Vote: l'amendement est accepté à l'unanimité.

* * *

Compte 431.3526 – Participation SIGE (Routes, lac, cours d'eau, p 51)

Il s'agit encore une fois d'un doublon, en l'occurrence avec la ligne budgétaire 430.3526. Le montant de Fr 95'400.- — d'ailleurs évoqué dans le commentaire — relatif à l'inspectorat doit être supprimé.

Vote: l'amendement est accepté à l'unanimité.

* * *

Compte 450.3011 – Traitements (Ordures et déchets, p 53)

Cette ligne budgétaire a fait l'objet de deux amendements.

Le premier amendement demande la suppression des 2 EPT supplémentaires demandés pour œuvrer d'abord à la déchèterie provisoire et ensuite à la déchèterie définitive. La Municipalité nous a informés que ces deux postes représentent un montant de Fr. 161'000.-.

Le second amendement propose de transférer ce montant dans le compte 3012 "auxiliaires" et de commencer ainsi ce travail avec des auxiliaires. Cette solution permettrait d'avoir immédiatement du personnel à disposition pour effectuer les tâches indispensables au fonctionnement de la déchèterie provisoire. Les autorités auraient ainsi plus d'éléments concrets en main avant le dépôt du préavis sur la déchèterie pour analyser la situation et voir si ces deux EPT sont nécessaires. Dès lors, suivant le résultat obtenu, les auxiliaires seraient engagés à durée indéterminée. Le fait d'embaucher d'abord des auxiliaires permettrait de laisser une marge de manœuvre pour la réorganisation de la voirie.

Du côté des partisans du premier amendement, on estime que la transformation de ces postes en auxiliaire ne résout pas le problème de base, à savoir que c'est toujours du personnel supplémentaire qu'on engage sans donner d'explication convaincante et surtout sans avoir une vue claire de leur cahier des charges. Il faudrait plutôt aller vers une réorganisation des services et surtout une réflexion sur les compétences déjà à disposition à l'interne pour effectuer cette tâche. Il est en tout cas nécessaire d'avoir plus de compétence que par le seul biais du budget de fonctionnement.

La Municipalité estime ces deux EPT indispensables. Si l'on ouvre la déchèterie selon l'horaire élargi souhaité, soit 6 jours sur 7 jusqu'en début de soirée, ces 2 EPT ne seront pas suffisants. D'aucuns s'étonnent même qu'on n'engage pas plus de monde.

A ceux qui demande pourquoi on crée une déchèterie alors qu'actuellement le système semble bien fonctionner, la Municipalité répond qu'aujourd'hui la Commune ne dispose pas d'une déchèterie capable d'assurer l'accueil d'un flux normal de personnes assujetties à une taxe et donc désireuses de trier leurs déchets.

Par ailleurs, les tâches principales de la voirie sont le balayage, le nettoyage des rues, le déneigement et la collecte des déchets. Pour la déchèterie provisoire, il est nécessaire d'avoir d'ores et déjà du personnel formé pour l'accueil des citoyens et pour les aider notamment à trier. En outre, une déchèterie ouverte à plein temps, samedi compris, risque de nécessiter plus que 2 EPT, en fonction notamment des horaires et des vacances.

Vote des amendements

Les deux amendements sont dans un premier temps opposés.

La suppression de ces 2 EPT, soit Fr. 161'000.- au compte 450.3011 obtient 1 voix, le déplacement de ce montant de Fr. 161'000.- du compte 450.3011 "traitements" au compte 450.3012 "auxiliaires" obtient 9 voix.

La commission passe ensuite au vote de l'amendement gagnant, soit la transformation de ces deux postes en auxiliaires. L'amendement est accepté par 7 oui contre 3 non.

* * *

Compte 700.3665 – Aides individuelles taxes au sac (Administration, p 73)

Ajout de Fr. 1'185'000.-. Cette somme correspond au remboursement de la taxe au sac conformément à la décision du Conseil communal du 6 novembre 2013.

Vote: l'amendement est accepté à l'unanimité.

Conclusion

En conclusion, c'est par 8 oui, 1 non et 1 abstention que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 29/2013 de la Municipalité du 11 octobre 2013 relatif au budget communal ordinaire pour 2014,

ouï le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

• d'approuver le budget communal ordinaire pour 2014 tel qu'amendé.

8 oui, 1 non, 1 abstention.

Le président-rapporteur
Gfeller Olivier (SOC)